

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
31 mai 2024

« C'est dans un contexte particulier que ce rapport moral vous est présenté. Il rend compte de l'activité et de l'engagement de la gouvernance de notre fédération, d'une année d'exercice du Conseil d'administration et du Bureau, entièrement renouvelés lors de notre dernière assemblée générale et ce en application des nouveaux statuts validés par le Conseil d'État. Il est également à entendre et à être référé au contexte social, politique et économique dans lequel nous évoluons et dans lequel œuvrent les associations, leurs établissements et services, dans lequel les actions et les accompagnements des enfants et des jeunes sont confrontés à des situations marquées par une dégradation des moyens humains et financiers nécessaires à la prise en compte de leurs besoins fondamentaux et de leur intérêt supérieur.

L'engagement de la CNAPE, de ses différents collèges, associations, mouvements, membres d'honneur, experts, s'inscrit dans nos valeurs républicaines, dans la conception que nous avons de l'Homme et de l'humanité, du vivre et du faire société ensemble, sans exclusion aucune.

Son projet prospectif et stratégique, sa charte, son règlement intérieur, son fonctionnement national et dans les territoires sont notre boussole, tout autant que notre credo, terme que vous voudrez bien entendre, non pas comme symbole de la foi catholique, mais comme principes sur lesquels nous fondons notre conduite et nos opinions. Ceci nous confère une liberté d'expression, une indépendance et une capacité à s'indigner quand nous estimons que nos valeurs et nos principes, ou que les droits fondamentaux des personnes, sont altérés.

(...)

J'en viens à la crise inédite, à l'embolisation de la protection de l'enfance en France. Nous pouvons craindre, si aucune réponse, si aucun espoir ne sont donnés au secteur, d'assister à l'effondrement d'un dispositif construit au fil des années du travail social et de l'intervention sociale.

Faut-il faire ce travail de mémoire et revisiter l'histoire qui nous a fait prendre collectivement conscience de l'importance de l'attention à apporter aux enfants, ces adultes et citoyens de demain, bâtisseurs et futurs garants du vivre ensemble ? Admettons sans détour et avec conviction, sans complaisance aucune, l'invite contenue dans le préambule de l'ordonnance du 2 février 1945, au sortir d'un conflit mondial fomenté par la haine, la xénophobie, l'intolérance, le fascisme, le refus de la différence... La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. La primauté de l'éducatif sur le répressif.

Depuis, même si de nombreuses tentatives de réforme ont eu lieu, nous avons toujours su résister, nous opposer et préserver le principe de protection et de respect des droits de l'enfant, en référence à la Déclaration universelle ratifiée par la France en 1992.

La seconde moitié du 20^{ème} siècle a permis progressivement l'émergence d'une réelle politique de l'enfance et d'une institutionnalisation des processus de mise en œuvre, de professionnalisation et de qualification des acteurs. Avec tout au long de cette histoire une constante : les associations en première ligne pour la mise en œuvre des politiques publiques. Elles occupent leur place, elles ont de manière récurrente à rappeler qu'elles ne sont pas sous tutelle, qu'elles ne sont pas une administration privée du service public, qu'elles ne sont pas soumises « au qui paye décide » qui a pu faire surface, dans de nombreux départements, après la loi de décentralisation de l'action sociale en 1986.

Nous attendions beaucoup de la loi de loi de 2022, dite loi Taquet et ce d'autant plus pour nous que la CNAPE n'avait pas ménagé ses contributions à l'écriture finale. Plus de deux ans pour la parution des décrets, cela n'a fait qu'amplifier la crise dont nous avons senti les prémices lors de la crise sanitaire. Nous savions qu'au cours de cette dernière les violences intrafamiliales et les violences faites aux enfants, y compris sexuelles, avaient explosées et que s'ensuivrait une augmentation sensible des signalements, des demandes de placement et de prise en charge. Nous présentions bien aussi que la précarisation des familles constituerait un facteur aggravant, tout comme nous sentions monter l'amertume des professionnels, doublée de la fatigue de leur engagement sans faille durant la pandémie. Pas reconnus, pas honorés si ce n'est du bout des lèvres, tardivement, dans un discours de rattrapage du Président de la République ; maltraités, certains écartés, dans les négociations de primes. Décidemment le « prendre soin » est loin d'être une préoccupation majeure, ce qui, hélas, jette un voile sur la notion de solidarité.

(...)

Dans ce contexte, nous ne pouvons en rester à nos modes habituels de prise de position. Conscient de notre responsabilité et de ce que nous représentons, conscient de l'attente du terrain, des associations et de leurs dirigeants bénévoles, de tous les professionnels de la protection de l'enfance, **le conseil d'administration et les délégations territoriales de la CNAPE ont souhaité une mobilisation générale, que nous voulons sans précédent et exemplaire pour la défense de la protection de l'enfance en France.**

La situation tumultueuse que nous traversons nous y pousse, notre position de fédération représentative et reconnue nous y oblige. C'est donc avec solennité que je vous demande, au nom de ce que nous devons aux enfants et aux jeunes pour qu'ils soient aujourd'hui accompagnés et protégés, pour que leurs droits soient respectés, pour que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits, pour qu'ils soient demain des acteurs de la société, de **manifesters ensemble le 25 septembre prochain à Paris**. Ce n'est pas dans nos gènes de manifester sur l'espace public, même si nous l'avons fait, à plusieurs reprises, en région et en interfédéral, pour dénoncer la crise des métiers de l'humain, sans d'ailleurs que cela, faut bien le reconnaître, n'émeuve plus que ça.

Sans esprit partisan, autre que celui de demander la pleine et entière application des lois de protection de l'enfance, la CNAPE doit montrer ce qu'elle représente, rendre lisible notre cri d'alarme. Il nous faut sortir d'un certain entre soi, saisir l'opinion et les médias. Pour réussir, nous avons besoin d'être ensemble et nombreux dans cette manifestation. **Cet appel à manifester pour la protection de l'enfance, nous nous engageons, dans les jours qui viennent, à le partager avec toutes les grandes associations, les instances, les acteurs de la protection de l'enfance qui se retrouvent dans nos constats et dans l'urgence à agir.**

Au niveau de la CNAPE, nous devons pouvoir compter sur la mobilisation de tous nos collègues, et en particulier les 170 associations et les 13 mouvements.

L'engagement des gouvernances et des dirigeances doit être à la hauteur de l'enjeu.

À l'heure des grands débats entre État et départements, au sein des deux Assemblées, cette manifestation, sereine et déterminée, à faire entendre que la sortie de crise pour la protection de l'enfant, nécessite des réponses immédiates et des réformes plus structurelles à court et moyen terme, se doit d'être massive et médiatique. Elle doit être ouverte aux bénévoles de gouvernance et d'action, aux cadres et non cadres, aux professionnels, aux jeunes et aux familles. Nous comptons sur votre engagement à tous, pour favoriser et faciliter leurs déplacements pour garantir la réussite de cette opération. Je suis convaincu que nous en sommes capables, qu'au-delà des paroles et des discours nous saurons ensemble agir.

C'est sur ces mots que je vais clore mon propos. Non sans remercier avant les membres du Conseil d'administration et du Bureau pour leur engagement, leur participation active et éclairée aux décisions et orientations que nous sommes conduits à prendre. Remercier aussi notre directeur général et toute son équipe nationale, cheville ouvrière de la vie de la CNAPE et, je peux en témoigner, l'exercice du mandat de président que vous m'avez confié m'est grandement facilité par leur vivacité et leur sagacité à prendre à bras le corps une actualité débordante et faites souvent d'urgences.

Eu égard au contenu de ce rapport moral, au contexte de crise que traverse depuis de trop longs mois la protection de l'enfance, de manière exceptionnelle, en accord avec le Bureau, ce rapport moral sera soumis à un vote de l'assemblée générale.

Je vous remercie de votre attention. »

Didier Tronche,
président de la CNAPE